



SECONDA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2019

2<sup>ème</sup> session extraordinaire de 2019

26 è 27 di ghjugu

26 et 27 juin

2019/E2/052

MOTION AVEC DEMANDE  
D'EXAMEN PRIORITAIRE

## Motion déposée par Romain COLONNA au nom du groupe Femu a Corsica

*Objet : production et gestion des emballages plastiques de/par la grande distribution*

**VU** la résolution législative du Parlement européen adoptée le 27 mars 2019 sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la réduction de l'incidence sur l'environnement de certains produits en plastique ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie, et notamment les articles L. 4424-37 et L. 4424-38 ;

**VU** le Code de l'environnement ;

**VU** la délibération n° 10/202 AC de l'Assemblée de Corse du 25 novembre 2010 adoptant certaines orientations dans le cadre de la révision des Plans Déchets (PIEDMA et PREDIS) et actant le renoncement au traitement thermique ;

**VU** la délibération n° 15/205 AC de l'Assemblée de Corse du 17 juillet 2015 arrêtant le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets non Dangereux, et le rapport environnemental ;

**VU** la délibération n° 16/113 AC de l'Assemblée de Corse du 27 mai 2016 arrêtant le Plan d'action ;

**VU** la délibération n° 18/420 AC de l'Assemblée de Corse du 26 octobre 2018 approuvant le plan d'action sur les déchets 2018-2021 ;

**CONSIDERANT** l'urgence de la situation du traitement de la gestion des déchets en Corse ;

**CONSIDERANT** l'obligation d'accélérer et d'harmoniser la collecte et le traitement des déchets ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'engager la Corse vers une évolution significative du mode de production et de gestion des déchets ;

**CONSIDERANT** que la grande distribution, notamment, est une grande productrice de déchets ;

**CONSIDERANT** que 600 mille tonnes de plastiques sont rejetées chaque année dans la méditerranée ;

**CONSIDERANT** que la production mondiale de matières plastiques a fortement augmenté et s'établissait à près de 350 millions de tonnes en 2017 ;

**CONSIDERANT** l'existence de filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur) renforçant ainsi le principe du pollueur-payeur au sein desquelles les producteurs des produits polluants doivent gérer la fin de vie de leurs produits pour que leurs objets soient correctement recyclés ;

**OBSERVANT** plusieurs initiatives récentes permettant la réduction de la production de déchets ;

## **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**RAPPELLE** l'absurdité du suremballage.

**RAPPELLE** l'insoutenabilité d'un système mondial reposant sur de telles quantités de plastique produites.

**REAFFIRME** sa volonté d'engager un modèle de production et de consommation différent où le plastique et les emballages sont à diminuer fortement et à bannir.

**DEMANDE** à la grande distribution et aux industriels qui y sont liés de modifier les processus de production des déchets afin de réduire très fortement le plastique et l'emballage.

**DEMANDE** à la grande distribution de promouvoir la vente de produits ne contenant aucun emballage plastique ou contenant de l'écoemballage.

**DEMANDE** à la grande distribution de s'engager résolument vers une économie circulaire.

**DEMANDE** à la grande distribution et aux différentes enseignes présentes en Corse de :

1. mettre en place le plus rapidement possible de manière généralisée sur l'île des bennes de tri dès la sortie immédiate des caisses ;
2. de proposer systématiquement des dispositifs pour la réutilisation de ces plastiques et emballages émanant des produits proposés à la vente comme le font déjà certains magasins sur l'île pour leurs propres emballages ;
3. de s'engager résolument dans la lutte contre le suremballage et dans le bannissement des produits dont l'emballage n'est pas nécessaire.

**MANDATE** le Président du Conseil exécutif de Corse afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires, notamment auprès de la grande distribution et des enseignes présentes sur l'île, pour les sensibiliser à ces problématiques et afin de coordonner l'information et le suivi des différentes actions proposées.